

De : DEPIROU, Vanessa (ARS-NORMANDIE/DSP/PPS)

Bonjour,

SPF souhaite profiter de cette période de congés et de rotation du personnel pour rappeler les processus de communication concernant les opérations de distribution de vaccins (expédition & transfert) et ainsi garder les bonnes pratiques mises en place depuis début janvier.

L'utilisation de ces boucles de communication dans la gestion d'aléas permet de réduire au maximum les risques d'erreur ainsi que les délais de réponse retardant la vaccination.

Vous pourrez trouver ci-dessous un tableau récapitulatif des cas d'usage relevant de votre périmètre :

RAPPEL DES BOUCLES DE COMMUNICATION POUR ANTICIPER LES TRANSMISSIONS EN PÉRIODE DE CONGÉS – ARS		Santé publique France	
TRANSPORTS		Règle principale : pour tout aléa qualité, le responsable de la qualité du produit relève du donneur d'ordre du transporteur	
	Aléa logistique (n'ayant pas d'impact sur la qualité du produit)	Aléa qualité (ayant un impact sur la qualité du produit)	
Laboratoires vers PUI ou PUI vers CV/PUI	Hors périmètre responsabilité Santé publique France <ul style="list-style-type: none">Gestion des aléas par le donneur d'ordre du transport (ARS ou PUI)	Hors périmètre responsabilité Santé publique France <ul style="list-style-type: none">Donneur d'ordre du transport (PR ARS ou PR PUI) contacte le laboratoire en mettant en copie qualite_covid19@santepubliquefrance.frLe laboratoire fait un retour sur le statut des vaccins	
Dépositaire Vers GCV/PUI	Identifié avant livraison (ex. retard): <ul style="list-style-type: none">Le dépositaire informe immédiatement Santé publique France et le destinataire Identifié après livraison (ex. quantité): <ul style="list-style-type: none">Le destinataire contacte le dépositaire avec le bon de livraisonLe dépositaire fait un retour au destinataire en informant Santé publique France	<ul style="list-style-type: none">Le PR destinataire contacte le PR dépositaire ou le call centerLe PR dépositaire effectue l'analyse en coordination avec le laboratoire et Santé Publique France et partage la libération ou non du lot au destinataire <i>NB: En cas d'excursion de T° lors du transport, les vaccins ne doivent pas être livrés</i>	
GR vers officines	Hors périmètre responsabilité Santé publique France <ul style="list-style-type: none">L'officine contacte le grossiste-répartiteur en charge de la livraison	Hors périmètre responsabilité Santé publique France <ul style="list-style-type: none">Le pharmacien de l'officine contacte le grossiste-répartiteur en charge de la livraison	
Contact laboratoires			
Pfizer Medical.Information@pfizer.com Tél: +33 1 58 07 34 40	Moderna https://www.ModernaCovid19Global.com	Janssen JGCC_emea@its.jnj.com Tél: 00800 565 4008 8 Tél 2: +33 1 85 16 93 27 (numéro local)	AstraZeneca communication_internet@astrazeneca.com Tél: 0 800 08 92 44

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations aux différents acteurs (PUI, centre de vaccination, officines...) afin de faciliter la gestion des réceptions de vaccins dans vos régions.

En parallèle, SPF fait parvenir une communication similaire aux dépositaires et grossistes-répartiteurs pour assurer le même niveau d'information sur l'ensemble de la chaîne.

Nous restons à disposition pour toutes questions ou demandes complémentaires,

Bien cordialement,

Santé publique France

Cordialement,

Vanessa Depirou

Tel : 02 31 70 96 44

Port : 07 61 27 65 15

Mail : vanessa.depirou@ars.sante.fr

